



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 15 février 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 8 février 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h15.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN (à partir du point 4), M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Agnès MARGUET, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : S. LESCURE/M. PERRIN ; F. MANZONI/D. GUILLEUX ; A. MARGUET/P. BENOIT ; D. ROUX/B. LAPOIRE.

### **Adhésion de la commune à la Société Publique Locale (SPL) Mobilités Bourgogne Franche-Comté**

Mobilités Bourgogne Franche-Comté (MBFC) est une Société Publique Locale (SPL) créée en 2017 qui a pour objet de répondre aux besoins de transports sur le territoire et de proposer aux utilisateurs des trajets toujours plus fluides et plus confortables.

Les écoles de Valdahon souhaitent utiliser le réseau MBFC, dont l'offre s'avère fournie, pour le transport de leurs élèves. Afin qu'elles puissent en bénéficier, il convient que la commune adhère à la SPL MBFC en acquérant au minimum une action d'un montant de 10 €.

Il est également précisé que conformément au règlement de la SPL, la facturation des transports scolaires sera adressée directement par le transporteur à la commune, à charge pour la commune de solliciter le remboursement auprès de l'établissement scolaire.

La commune pourra également bénéficier de l'offre de MBFC pour ses propres besoins.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour l'adhésion à la Société Publique Locale Mobilités Bourgogne Franche-Comté,
- Valide l'acquisition d'une action d'un montant de 10 € à la SPL MBFC,
- Autorise le paiement des factures de transport scolaire par la commune, à charge pour celle-ci de solliciter leur remboursement,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
27/02/2024